

Centre spécifique (CS) des Verrières

Situation initiale

Utilisation avant 2017	Le centre sportif des Cernets a été utilisé à divers fins. La parcelle se trouve hors zone à bâtir.	Canton Commune Propriétaire foncier Superficie	Neuchâtel Les Verrières Confédération 0.8 ha
------------------------	---	---	---

Coordination réglée

Type d'infrastructure	Centre spécifique (CS)
But	Utilisation principale pour l'hébergement de requérants d'asile récalcitrants.
Utilisation prévue	La capacité d'un centre spécifique est d'un maximum de 60 places d'hébergement avec les places de travail nécessaires.
Conditions-cadres infrastructure	L'infrastructure existante sera adaptée en raison de la fonction du centre spécifique
Conditions-cadres Exploitation	Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) garantit l'accessibilité du CS toute l'année et assure le transport des requérants d'asile.

Explications

a) Coordination

Le projet commencera sous forme de pilote avec une capacité réduite et bénéficiera de l'appui d'un comité de suivi sur les trois premières années qui gèrera les modalités de développement jusqu'à la pleine capacité de 60 places d'hébergement.

b) Conditions contractuelles

La Confédération a fait l'acquisition du bien le 27.09.2016.

c) Infrastructure / constructions

Le centre sportif des Cernets, aux Verrières, a été utilisé pendant 20 ans par le service des migrations du canton de Neuchâtel (de 1986 à 2005) pour l'hébergement d'une centaine de requérants d'asile attribués au canton de Neuchâtel. Le but est de continuer cette utilisation dans les bâtiments existants avec 60 places d'hébergement et les places de travail nécessaires. Certaines modifications seront adaptées à la fonction du centre. Il n'est pas prévu de construction supplémentaire, donc les exigences relatives à la distance minimale de la forêt seront respectées. En cas de difficultés empêchant la poursuite de l'exploitation du centre spécifique, celui-ci sera utilisé comme CFA rattaché au CFA à Boudry et disposera d'une capacité 100 places d'hébergement conformément à la convention de gestion et d'occupation tripartite signée avec le canton de Neuchâtel et la commune des Verrières.

d) Exploitation

Deux centres spécifiques d'une capacité maximum de 60 personnes doivent être créés en Suisse. L'un d'eux se trouvera en Suisse romande dans la commune des Verrières dans le canton de Neuchâtel.

Durant l'hiver, le déneigement sera assuré par la Confédération via une convention séparée afin de garantir l'accessibilité du CS 24/7.

Mesures de sécurité propres aux centres spécifiques : La clôture sera pourvue de caméras et les portes renforcées. Le personnel d'encadrement et de sécurité sera adapté à la fonction du centre.

CS Les Verrières Périmètre

